



CONSEIL QUÉBÉCOIS
DE DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL CONTINU
DES MÉDECINS

MISE À JOUR DU CODE D'ÉTHIQUE en DPC du CQDPCM

Webinaire présenté par le

Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM)

28 mai 2026

Accréditation

Cette activité a été approuvée par **la Fédération des médecins spécialistes du Québec et par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec**, organismes pleinement agréés en formation continue par le Collège des médecins du Québec, qui reconnaissent **1 heure d'activité de développement professionnel reconnue** aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ.

La présente activité est une activité de formation collective agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat (MDC) du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.



CONSEIL QUÉBÉCOIS
DE DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL CONTINU
DES MÉDECINS

MESSAGE IMPORTANT

- La présente activité est à visée pédagogique
- Toute reproduction ou la diffusion de son contenu est interdite sans l'autorisation des auteurs
- Pour plus d'information, veuillez vous adresser à info@cqdpcm.ca

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette activité, les personnes participantes seront en mesure :

- De nommer les grands principes directeurs du Code d'éthique en DPC du CQDPCM
- De décrire la nouvelle structure du Code d'éthique en DPC et les principaux changements liés à sa mise à jour
- D'appliquer les normes et exigences du Code, à toutes les étapes de la conception d'une activité de DPC

Plan de l'activité

**Principes
directeurs et
principaux
changements
du Code
d'éthique en
DPC**

40 minutes

**Période
d'échanges**

20 minutes – Outil Q/A

Divulgation de conflits d'intérêts potentiels

Maryse Bouthat

- Conseillère principale de la direction du DPC de la FMSQ
- Vice-présidente du CQDPCM
- Perspectives du DPC pour les médecins spécialistes

D^{re} Isabelle Noiseux

- Directrice de la Formation professionnelle de la FMOQ
- Médecin de famille
- Présidente-sortante du CQDPCM
- Perspective du DPC pour les médecins de famille

Nicole Parent, Ph.D.

- Directrice générale, Médecins francophones du Canada
- Présidente du CQDPCM
- Perspective DPC au Canada

Mesure d'atténuation : Les membres du comité exécutif du CQDPCM ont révisé les diapositives



Présentation du CQDPCM

CQDPCM – Excellence en DPC

- Organisme québécois dont la mission est de promouvoir l'excellence en DPC des médecins du Québec.
- Le CQDPCM favorise la concertation entre les différents acteurs du DPC pour harmoniser les pratiques et assurer une formation continue de qualité.
- Il veille à ce que les activités de DPC soient purement éducatives, neutres et libres de tout biais commercial.



CONSEIL QUÉBÉCOIS
DE DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL CONTINU
DES MÉDECINS





Code d'éthique en DPC du CQDPCM



Contexte et évolution du Code d'éthique en DPC

- 1995 : premières balises encadrant les relations entre organisations médicales et sociétés commerciales en formation médicale
- 2003 : le CQDPCM publie le premier Code d'éthique en DPC au Québec
- 2016 : entrée en vigueur du Code actuel
- 2025 : évolution continue pour soutenir des formations de qualité, crédibles et au service de la population

Pourquoi une mise à jour du Code d'éthique

S'adapter à l'évolution du DPC

- Pour tenir compte de l'évolution rapide des pratiques de formation, des modalités virtuelles et des outils technologiques.

Renforcer la transparence et la confiance

- Pour préciser les attentes en matière d'indépendance pédagogique et de relations avec les partenaires financiers, dans un contexte d'imputabilité accrue.

Clarifier les rôles et les responsabilités

- Pour répondre à certaines zones grises identifiées dans l'ancien Code et offrir un cadre plus clair à l'ensemble des acteurs du DPC.

Soutenir le DPC aligné sur les normes actuelles

- Pour favoriser des activités de qualité, pertinentes et socialement responsables, en cohérence avec les standards, les valeurs et les attentes actuelles en DPC.

Principes fondamentaux du Code d'éthique

Contribution de l'industrie : réelle et incontournable, notamment pour l'innovation

Exigence centrale : indépendance et autonomie professionnelle du médecin

Toute activité de DPC doit être :

- planifiée, réalisée et gérée dans un but éducatif
- sans visée promotionnelle, directe ou indirecte

Aucun produit ou service ne doit être mis de l'avant



Objectifs et portée du Code

- Prévenir et gérer les conflits d'intérêts, réels ou potentiels
 - Les organisateurs
 - Les personnes-ressources
 - Les participants
- Empêcher toute ingérence d'un organisme subventionnaire
 - Le contenu scientifique
 - Les messages éducatifs
- Offrir un cadre de référence clair
 - Pédagogique
 - Éthique
 - Administratif
- Finalité ultime : améliorer la qualité des soins à la population



Principales modifications au Code d'éthique en DPC du CQDPCM



Une structure repensée

Avant

- Définitions
- Principes directeurs
- Considérations financières
- Situations particulières

Après

- Applicabilité
- Principes directeurs
- Normes et exigences
- Glossaire

Ajout d'une section : Applicabilité

- Le Code d'éthique en DPC du CQDPCM s'applique à toute activité de DPC accréditée se déroulant au Québec.
- Il s'applique également aux activités de DPC hors Québec accréditées par un organisme québécois ou national agréé par le Collège des médecins du Québec.
- Le Code vise à offrir un cadre clair et uniforme, renforçant la crédibilité et la confiance dans le DPC.

APPLICABILITÉ

Les interactions entre les médecins et les organismes subventionnaires, dont les sociétés commerciales, peuvent prendre plusieurs formes. Elles incluent la recherche et la promotion des produits et services, la consultation et le DPC. Les règles d'éthique présentées dans ce document encadrent les activités de DPC. Le Code d'éthique en DPC du CQDPCM s'applique à toute activité de DPC accréditée se déroulant en territoire québécois. Il s'applique également aux activités de DPC hors Québec accréditées par un organisme québécois ou national agréé par le Collège des médecins du Québec.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs établissent les fondements des normes éthiques essentielles appliquées à chaque phase du processus de création d'un [programme de DPC](#), depuis sa conception, sa mise en œuvre, jusqu'à l'évaluation. Ils englobent les actions, qu'elles soient directes ou indirectes, de tous les acteurs impliqués dans ce processus. En conséquence, les principes de rigueur scientifique, d'indépendance pédagogique et de responsabilité sociale doivent primer.

» 1. RIGUEUR SCIENTIFIQUE

La rigueur scientifique est un principe fondamental dans la conception et la mise en œuvre des programmes de DPC. Les [organismes](#) et les [personnes-ressources](#) veillent à ce que les contenus reposent sur les meilleures données disponibles, des études scientifiques validées et des pratiques médicales actualisées. L'intégration constante des avancées scientifiques dans ces programmes vise à fournir aux médecins des connaissances précises et pertinentes pour leur pratique clinique. Ainsi, les formations médicales encouragent la recherche de l'excellence scientifique, favorisent l'esprit critique et promeuvent une approche fondée sur des preuves solides. Cette démarche contribue à maintenir et à améliorer la qualité des soins de santé dispensés par les médecins, tout en soutenant l'engagement éthique envers la rigueur et l'intégrité dans l'exercice de la profession médicale.



Nouvel ajout de la section : Principes directeurs

Rigueur scientifique

Indépendance pédagogique

- Transparence
- Impartialité

Responsabilité sociale

- Imputabilité
- Équité - Diversité - Inclusion
- Collaboration

PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs établissent les fondements des normes éthiques essentielles appliquées à chaque phase du processus de création d'un [programme de DPC](#), depuis sa conception, sa mise en œuvre, jusqu'à l'évaluation. Ils englobent les actions, qu'elles soient directes ou indirectes, de tous les acteurs impliqués dans ce processus.

En conséquence, les principes de rigueur scientifique, d'indépendance pédagogique et de responsabilité sociale doivent primer.



Ajout d'une section : Normes et exigences

NORMES ET EXIGENCES

» 1. CONTENU SCIENTIFIQUE DE L'ACTIVITÉ DE DPC

» 2. GESTION ET LOGISTIQUE DE L'ACTIVITÉ

» 3. GESTION DES BIAIS ET DES CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

» 4. CONSIDÉRATIONS FINANCIÈRES

» 5. PROMOTION DE L'ACTIVITÉ

Contenu scientifique de l'activité de DPC

Responsables de l'organisation d'une activité de DPC

- Organisation médicale
- Comité organisateur
- Comité scientifique

Approche méthodique en DPC

- La population cible
- L'étude des besoins
- Les objectifs d'apprentissage
- Les types d'activités de formation et leur contenu
- Les personnes-ressources
- L'évaluation de l'activité

Organisation médicale

Liste d'exclusion

- Les ministères ou agences du gouvernement
- Les compagnies de communication
- Les compagnies pharmaceutiques
- Les compagnies d'appareils, orthèses, dispositifs ou fournitures médicales
- Les compagnies de laboratoires médicaux
- Les compagnies de suppléments alimentaires ou produits de santé sans ordonnance
- Les fondations ou organisations de patients

Gestion logistique de l'activité

Activités sociales : Ne peuvent être financées par les organismes subventionnaires. Ne peuvent pas non plus participer directement ou indirectement à la planification, au soutien ou à la subvention d'événements sociaux.

Cadeaux / articles promotionnels : Les exposants ne peuvent distribuer des objets promotionnels, des prix, des cadeaux, des cartes-cadeaux, de la nourriture, des bonbons, des échantillons de produits, ou des articles de marque (stylos, aimants, etc.).


Zone des exposants : Tous les kiosques et les présentoirs commerciaux doivent se trouver dans une pièce dédiée et séparée des activités éducatives. AAA ou symposium satellite interdits.

Salle d'exposition en ligne/virtuelle doit être sur un onglet ou une page séparée de la page de diffusion du contenu scientifique. Exige une action de la part du participant pour y accéder et informe l'utilisateur que ce contenu ne fait pas partie du programme scientifique accrédité.

Logos : Les logos ne sont permis que dans la Zone commerciale dédiée à l'événement.

Accueil : Séparée de la zone des exposants. Aucune affiche avec les logos des subventionnaires ne doit se retrouver à l'accueil d'une activité scientifique.

Plateformes de webdiffusion : Les critères pédagogiques, éthiques et administratifs sont les mêmes que pour les activités se déroulant en présentiel.



Ajout au Code d'éthique : AAA (autres activités d'apprentissage)/ Activité satellite

Ces activités sont interdites en marge d'une activité accréditée.

Ces activités ne respectent pas le Code d'éthique en DPC du CQDPCM à différents niveaux, dont voici les trois principaux :

- contenu scientifique avec apparence de biais commercial ;
- honoraires du conférencier et des personnes-ressources payés directement par le subventionnaire ou la compagnie pharmaceutique ;
- non-respect de l'approche méthodique.



Biais et conflits d'intérêts potentiels

Clarification des concepts clés

Ce qui change :

- Définitions explicites et harmonisées :
 - Affiliation
 - Biais
 - Conflit d'intérêts réel
 - Conflit d'intérêts potentiel
- Reconnaissance claire du lien entre biais et conflits d'intérêts
- Précision que les organismes à but lucratif et sans but lucratif peuvent générer des biais



Déclaration, divulgation... et atténuation

- Déclaration écrite obligatoire des affiliations des 2 années précédentes
- Divulgation verbale et écrite en début d'activité
 - Y compris en l'absence d'affiliation
- Nouvelle exigence explicite
 - Déclaration
 - Divulgation
 - **Mesures d'atténuation documentées et divulguées**
- Obligation pour le comité scientifique :
 - d'analyser les déclarations avant l'activité;
 - d'avoir une procédure de gestion en cas de biais ou de conflit;
 - de proposer des mesures d'atténuation.

Responsabilités et réflexion sur les biais

- Réflexion explicite sur tous les types de biais :
 - commerciaux
 - institutionnels
 - idéologiques, politiques, autres
- Distinction claire :
 - biais positifs possibles
 - biais commerciaux inacceptables en DPC
- Personnes-ressources :
 - doivent présenter une information équilibrée et critique
 - devraient idéalement s'abstenir de participer à des OLA (AAA)
 - doivent privilégier les activités accréditées
- Participants appelés à jouer un rôle actif :
 - jugement critique
 - évaluation des biais et des divulgations



Considérations financières

Norme de base

Les transactions financières doivent être gérées par l'organisation médicale

Toute subvention à visée éducative doit être mentionnée dans le programme et divulguée en début d'activité par une diapositive

Subvention à visée éducative

Sommes d'argent
remises à une
organisation
médicale pour la
réalisation d'une
activité de DPC

Encadrée par un
contrat ou une
lettre d'entente

Aucun droit de
regard du
subventionnaire
sur le contenu

Aucun droit de
regard sur le choix
des personnes-
ressources

Location d'un espace kiosque

- Contrat distinct d'une subvention à visée éducative
- Permet au subventionnaire d'agir à titre d'exposant dans la zone commerciale
- L'organisation médicale a la responsabilité de la zone commerciale



Responsabilité financière

- Les honoraires des personnes-ressources sont assumés par l'organisation médicale
- Le subventionnaire ne peut pas assumer directement :
 - Les honoraires des personnes-ressources.
 - Le transport ou l'hébergement des personnes-ressources.
 - Les services de webdiffusion.
 - L'audiovisuel, la location de salles ou les repas des congrès.
- Recommandation d'avoir plusieurs sources de financement pour limiter les biais
- Les participants ne peuvent être payés pour assister à une formation incluant une formation des formateurs

Promotion de l'activité

Programme

- Date, lieu, horaire
- Organisation responsable
- Population cible
- Objectifs
- Personnes-ressources
- **Accréditation**

Invitation

- Information générale
- Personnes-ressources
- **Accréditation**
- Lien vers le programme
- Modalité d'inscription

Site d'inscription

- Confirmation de la participation
- Choix de séances facultatives
- Paiement
- Loi sur les renseignements personnels

Promotion de l'activité

Contenu

- Programme
- Invitation
- Inscription

Outils de communication


- Sites web
- Courriels
- Médias-sociaux
- Applications mobiles

Règle universelle

- pas de de publicité, de logo, de nom de produit, seul le remerciement avec la même police de caractère, peut être délégué à un tiers, jamais au subventionnaire

Messages clés



- 
- 1. Principes réaffirmés, précision des responsabilités :** Le code mis à jour conserve les principes éthiques fondamentaux, mais précise davantage les responsabilités (organisations médicales, comités scientifiques, conférenciers et conférencières, etc.)
 - 2. Nouvelle structure :** La refonte clarifie les étapes et introduit des rubriques pour faciliter l'application quotidienne des exigences.
 - 3. Changements ciblés pour renforcer la transparence et la qualité :** Entre autres, nouvelles règles sur la gestion des conflits d'intérêts pour améliorer la qualité et la confiance dans les activités de DPC.

Évaluation et attestation



Formulaire d'évaluation

<http://evaluation.fmoq.org/>

- Numéro d'activité : **99222**

Attestation de participation

<https://padpc.fmoq.org/>

- Onglet activités



Formulaire d'évaluation

https://fr.surveymonkey.ca/r/CQDPC_M_Webinaire_28mai2026





CONSEIL QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU DES MÉDECINS

[Lien vers le Code d'éthique \(en français\)](#)

[Lien vers le Code d'éthique \(version anglaise\)](#)

[Lien pour commander une copie du vade-mecum en DPC, 3e édition](#)

Merci!